

**PROGRAMME PREVISIONNEL DE FORMATION DES ELUS DE L'ORNE
LES 10 ET 28 AVRIL 2020, PAR MAITRE GAUDRE-CŒUR UNI**

Vendredi 10 avril 2020

Thèmes abordés	Sous-thèmes	Horaire	Temps estimé
Présentation des différents thèmes abordés sur les 2 jours		9h00	
A/ la commune, administration de proximité			
	- 1 ^{er} niveau de l'administration publique		
	- le maire : 1 ^{er} interlocuteur des citoyens		
B/ Présentation du conseil municipal et du Maire			
B1	- le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune		
	- composition du conseil municipal : incidence des démissions/départs		
	- compétences conseil municipal/Maire		
	Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes, ou par le représentant de l'Etat et émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local		
	Le Conseil municipal ne peut prendre de décisions relevant de la compétence du Maire		
	Le contrôle du conseil municipal sur le Maire		
B2	- le Maire, exécutif communal		
	- représentant de l'Etat dans la commune		
	- pouvoirs propres du Maire : * chef du personnel communal, * responsable de l'urbanisme, * détenteur des pouvoirs de police		
C/ Moyens mis à disposition pour fonctionner			
	- les services		
	- les commissions municipales		
	- les réunions de travail		
FIN DE LA MATINEE 1		12h00	
D/ Délégations de compétences/Signature		14h00	
	- délégations du conseil municipal		
	- délégations du Maire (délégations aux adjoints, conseillers municipaux – délégations au personnel communal)		
E/ Fonctionnement du conseil municipal			
	- tenue des séances du conseil municipal		
	- l'information des conseillers municipaux		
F/ Garantie du mandat			
	- autorisations d'absence des élus		
	- formation des élus		
	- prise en charge des frais de garde (loi engagement, proximité)		
	- point sur l'opposition		
	- cas du conseiller intéressé		
G/ Responsabilité du Maire			
	- Responsabilité de la commune		
	- Responsabilité civile et pénale du maire		
	- Responsabilité financière du maire		
	- Assurance personnelle du Maire et des adjoints		
H/ les premières décisions à prendre			
	- les délégations		
	- la représentation de la commune		
	- la charte de l' élu local		
	- les commissions municipales		
	- les premières décisions budgétaires		
FIN DE L'APRES-MIDI 1		17h00	

Mardi 28 avril 2020

Thèmes abordés	Sous-thèmes	Horaire	Temps estimé
A/ Le Maire, officier d'état-civil		9h00	
	- compétences du Maire, officier d'état-civil		
	- naissances, mariages, décès		
B/ pouvoirs de police du Maire			
	- officier de police judiciaire : ses relations avec les autorités judiciaires		
	- le pouvoir général de police : police rurale		
	- les polices spéciales (urbanisme, environnement...)		
	- procédures spécifiques (élagage, dépôts sauvages, entretien des terrains...)		
C/ Les services municipaux et le personnel communal			
Les services	- services administratifs obligatoires/facultatifs		
	- services publics communaux industriels et commerciaux		
Le personnel	- les différents statuts		
	- le recrutement (loi de transformation de la FP)		
	- les conditions de travail et de rémunération		
	- le pouvoir disciplinaire		
	- les organes de gestion et de participation		
	- le harcèlement		
FIN DE LA MATINEE 2		12h00	
D/ le RGPD		14h00	
	- le traitement des données personnelles		
	- les obligations de la commune		
	- le DPD		
E/ Les contrats et marchés publics			
	- la bonne gestion des finances communales		
	- l'estimation des besoins		
	- les achats hors procédure		
	- principaux seuils et procédures		
F/ Le patrimoine et le domaine communal			
Domaine public	- définition		
	- occupation du domaine public		
	- accessibilité		
	- entretien des bâtiments publics		
Domaine privé	- définition		
	- location		
	- vente/acquisition		
Chemins ruraux	- définition		
	Entretien		
	Itinéraires de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)		
Gestion des cimetières	- les inhumations - les concessions		
G/ Les compétences communales et EPCI			
	- compétences commune/EPCI (réf. Loi « Engagement et proximité »)		
	Interdiction d'exercer les compétences transférées aux EPCI + faire référence aux nouvelles dispositions de la loi « engagement et proximité »		
FIN DE L'APRES-MIDI 2		17h00	